



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E165639

VALABLE JUSQU'AU 27/03/2027

ÉDITÉ LE

19/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/01/2017

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 18/02/2026
10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG EN BRESSE 824957930

Siret : 824 957 930 00012

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4320050

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.200058

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.200058

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : CLERE PLOMBERIE CHAUFFAGE

471 CHEMIN DU PETIT PLAN
ZA LES FOUGERES
01250 SAINT-JUST

Téléphone : 04 74 30 05 21

Fax :

Portable : 06 84 47 10 18

Site Internet :

E-mail : clere@clere01.fr

Responsabilité légale :
CARRIERE ENERGIES (989 739 685) / CARRIERE FLORENT,PAUL,HENRI
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	16/03/2023
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	24/01/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	16/03/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	16/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	16/03/2023
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	16/03/2023
o Ventilation mécanique	16/03/2023

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.